Rapport d'avancement sur la mise en œuvre du « Plan directeur pour les poissons migrateurs dans le bassin de la Meuse » pour la période 2011-2020



Introduction

La Meuse se caractérise par l'aspect naturel et la grande valeur écologique de nombre de ses tronçons et affluents, d'une part, mais aussi par les nombreux ouvrages d'art (écluses, barrages ou dérivations, centrales hydroélectriques ...), ce qui montre clairement qu'il s'agit bien d'un cours d'eau fortement anthropisé.

Des atteintes à l'hydromorphologie existent le long du cours de la Meuse et de certains de ses affluents. En particulier, l'aménagement de la Meuse et de certains de ses affluents en voies navigables a nécessité des modifications importantes du lit et des berges, ainsi que la construction de barrages et d'écluses qui servent au maintien des niveaux d'eau et, pour certains, à la production d'électricité via l'énergie hydraulique.

Les barrages, les écluses et les centrales hydroélectriques situés dans l'ensemble du réseau hydrographique, peuvent constituer des difficultés ou des obstacles pour la migration des poissons. Partant de ce constat, la Commission internationale de la Meuse a décidé, dès 2011, de traiter ce thème au niveau international et de manière structurée au sein d'un groupe de projet ad hoc chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre d'un plan directeur consacré aux grands migrateurs dans le bassin de la Meuse, c'est-à-dire dont le cycle vital comprend l'exécution d'une migration de la mer vers l'eau douce et d'une migration de l'eau douce vers la mer.

Les actions mises en œuvre dans ce plan peuvent être classées en 6 catégories :

- Restauration de la continuité écologique pour la montaison¹
- Développement d'habitats de reproduction et de croissance
- Alevinages² de poissons migrateurs
- Amélioration de la continuité et de l'efficacité de la dévalaison³
- Mesures en matière de pêche
- Coordination internationale des mesures

Ce document vise à présenter de manière synthétique les évolutions enregistrées dans la mise en œuvre de ces différentes actions en 2020.



Photo 1 : L'écluse de Lanaye (Wallonie) (Photo : CIM)

¹ Montaison : migration pour un poisson migrateur qui remonte les cours d'eau pour aller frayer ou se développer.

² Alevinage: peuplement des eaux en poisson par l'homme.

³ Dévalaison : pour un poisson migrateur, action de descendre un cours d'eau, d'amont en aval, à des fins de reproduction ou de développement.

Restauration de la continuité écologique pour la montaison

Depuis la rédaction du Plan directeur pour les poissons migrateurs de la CIM, de nombreux obstacles sur le cours principal de la Meuse ont été rendus franchissables pour les poissons. Que ce soit en Wallonie ou en France, de nouvelles passes à poissons fonctionnelles ont été aménagées à hauteur de nombreux barrages, et aux Pays-Bas, l'ouverture partielle en 2019 des écluses du Haringvliet⁴ a permis d'améliorer la montaison des poissons migrateurs au départ de la mer. En 2020, en Wallonie, une nouvelle passe à poissons a été construite au niveau du barrage de Dinant. Des études sont également en cours pour faire de même dans les prochaines années au niveau des barrages de Houx, Anseremme et Ampsin-Neuville. En France, le projet « Baméo » a permis en 2020 d'équiper de nouvelles passes à poissons fonctionnelles les barrages de Mézières, Romery, Dom-le-Ménil, Villers-devant-Mouzon, Alma, Stenay, Sassey-sur-Meuse, Sivry-sur- Meuse et Belleville

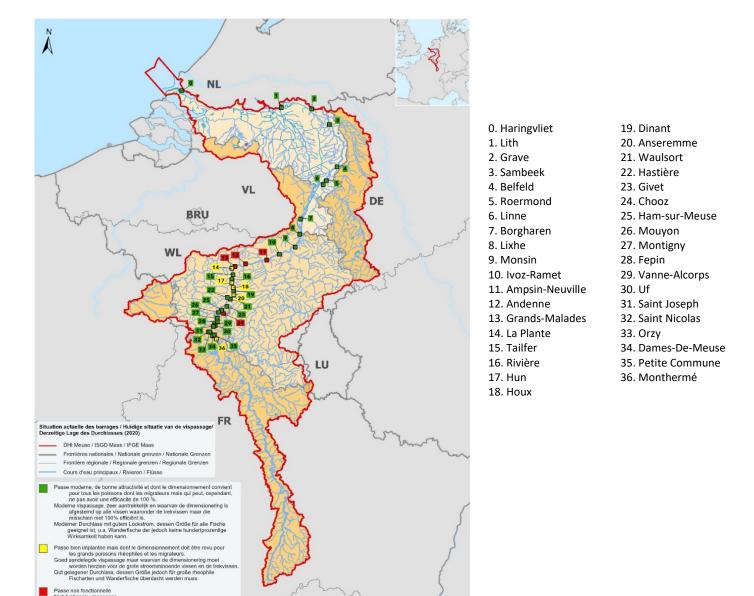
A l'heure actuelle quelques obstacles doivent toutefois encore être supprimés pour rendre possible une circulation des poissons grands migrateurs de l'embouchure de la Meuse jusqu'en France. En effet, neuf barrages constituent toujours un obstacle à la circulation des poissons dont les poissons migrateurs (carte 1).



Photo 2 : La passe à poissons de la centrale hydroélectrique de Roermond (Pays-Bas) (Photo : Johan Coeck)

_

⁴ Le Haringvliet est un ancien bras de mer de la mer du Nord, en Hollande-Méridionale. Il reçoit les eaux du Hollands Diep qui est le nom donné à cet endroit à la Meuse. Il est barré par le barrage du Haringvliet qui le sépare de la mer du Nord.



Carte 1 : Situation actuelle de l'équipement des barrages du bassin de la Meuse en passes à poissons (2020)

Des efforts similaires sont également portés sur les affluents de la Meuse qui, pour certains, présentent un grand intérêt écologique.

Développement d'habitats de reproduction et de croissance

Le bassin de la Meuse compte nombre d'habitats de reproduction et de croissance pour les différentes espèces cibles. En 2019, l'EPAMA⁵ et la Fédération des Ardennes pour la Pêche ont procédé à une étude additionnelle de la présence d'habitats de reproduction et de croissance pour saumons dans les affluents de la Meuse en France. Plusieurs projets de restauration de cours d'eau sont prévus dans un avenir proche en Allemagne et en Flandre pour améliorer l'habitat des salmonidés, entre autres.

Alevinages de poissons migrateurs

Un programme de coopération lancé entre les Pays-Bas, l'Allemagne et la Wallonie visant à transporter à la pisciculture d'Erezée (W) des saumons et truites de mer en montaison capturés dans la Meuse fonctionne bien. Depuis 2010, le nombre de jeunes saumons produits à partir de ces géniteurs et réintroduits dans le bassin de la Meuse a fortement augmenté (figures 1 et 2).

En 2020, le nombre de jeunes saumons relâchés dans différents affluents s'élevait à plus de 700 000. 650 000 saumons à différents stades de vie (différents affluents) ont été relâchés en Wallonie, plus de 50 000 en Allemagne (bassin de la Rur) et environ 25 000 aux Pays-Bas (Bassin versant de la Gueule).

Pour soutenir l'accroissement de la population, la production et l'empoissonnement de jeunes saumons devraient être maintenus au moins au même niveau dans les années à venir.

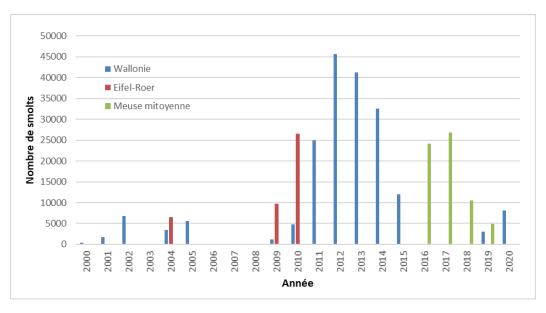


Figure 1 : Nombre de smolts⁶ réintroduits dans le bassin de la Meuse depuis 2000

7

⁵ EPAMA : <u>Etablissement Public pour l'A</u>ménagement de la <u>M</u>euse et de ses <u>A</u>ffluents.

⁶ Smolt : jeune saumon qui redescend vers la mer.

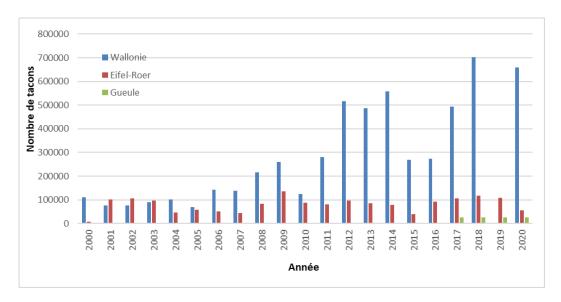


Figure 2 : Nombre de tacons⁷ réintroduits dans le bassin de la Meuse depuis 2000

Ces repeuplements couplés aux efforts pour éliminer les obstacles à la montaison des poissons migrateurs ont eu pour effet probable d'augmenter le nombre de saumons en montaison observés dans le bassin de la Meuse. Même si ce nombre reste (globalement) réduit (figure 3), nous remarquons depuis une dizaine d'années une tendance à la hausse du nombre de saumons adultes en montaison, une tendance qui semble toutefois se stabiliser ces dernières années ou même diminuer légèrement.

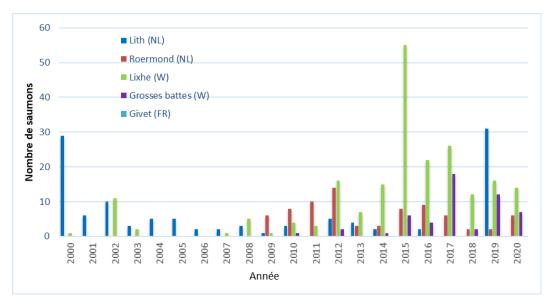


Figure 3 : Nombre de saumons en montaison capturés dans différents points de monitoring du bassin de la Meuse.

⁷ Tacon : jeune saumon de moins de trois ans, n'ayant pas commencé sa dévalaison.

Des efforts similaires de réintroduction sont réalisés pour l'anguille, autre poisson migrateur présent dans le bassin de la Meuse. Ces dernières années, plusieurs centaines de milliers de civelles⁸ ont été alevinées dans les cours d'eau du bassin de la Meuse (Figure 4). Malheureusement, en raison de la crise du Covid-19, qui a rendu difficile la mise en œuvre des mesures de repeuplement, ce nombre a fortement chuté en 2020 (211 000 civelles en 2020 versus 2019 : 1 200 000 civelles en 2019).

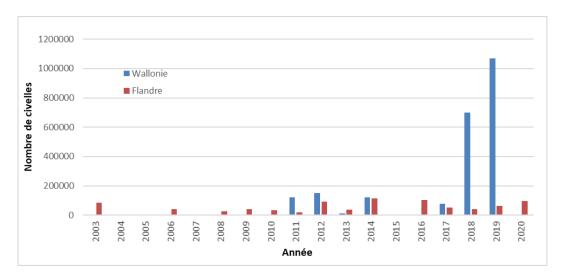


Figure 4 : Nombre de civelles réintroduites dans le bassin de la Meuse depuis 2003.



Photo 3 : Anguille argentée en migration de dévalaison dans la Meuse à hauteur de Tihange (Wallonie) (Photo : SPW)

6

⁸ Civelle : alevin de l'anguille d'Europe.

Amélioration de la continuité et de l'efficacité de la dévalaison

Des études réalisées dans les différents pays et régions du bassin de la Meuse signalent de graves perturbations au niveau de la dévalaison tant de l'anguille argentée que des smolts de saumon et de truites de mer. La perturbation de la dévalaison constitue actuellement selon des experts un des obstacles les plus importants pour une restauration durable des populations de poissons migrateurs dans le bassin de la Meuse en aval de l'Ourthe. Plusieurs actions sont actuellement mises en œuvre afin d'améliorer la situation et notamment en diminuant la mortalité des poissons en dévalaison au niveau des turbines des centrales hydroélectriques.

Malgré ces efforts, le nombre d'anguilles en montaison dans le bassin de la Meuse continue à diminuer fortement (Figure 5).

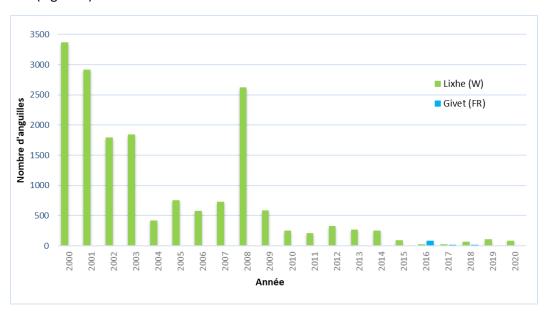


Figure 5 : Nombre d'anguilles en montaison capturées dans différents points de monitoring du bassin de la Meuse.

Mesures en matière de pêche

De nos jours, tous les pays et régions du bassin de la Meuse disposent d'une législation suffisamment rigoureuse permettant de limiter ou d'empêcher la capture des différentes espèces de poissons migrateurs.

Coordination internationale des mesures

Les mesures prises dans le cadre du « Plan directeur pour les poissons migrateurs Meuse » sont discutées au sein du groupe de projet « écologie » de la Commission Internationale de la Meuse et donc coordonnées au niveau international. Il existe également un échange régulier avec les experts piscicoles de la Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR), qui travaillent à la mise en œuvre du « Plan directeur Poissons migrateurs Rhin ».